

Séance du 4 décembre 2025

Publication sur le site de la ville le : 11 décembre 2025

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h15.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT (départ à 20h18), M. Morgan PERRIN (arrivé à 20h15), Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Didier MOULIN, M. Bruno DIRAND, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : S. KURT/M. PERRIN (à partir de 20h18) ; R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. LESCURE ; F. MANZONI/B. DIRAND ; G. JOBERT/P. BENOIT ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; D. DUMONT/B. LAPOIRE ; B. ANDREZ/D. GUILLEUX.

Médiathèque : convention pour l'accueil d'une exposition de photographies

L'équipe de la médiathèque Brachotte souhaite accueillir une exposition réalisée par Vivien Journot, habitant à Vercel, sur le thème des animaux du Haut-Doubs.

Le thème des animaux sera mis en valeur durant deux mois : Janvier -février, grâce à cette exposition et également avec une conférence menée par l'association « Parlons 2 nature », qui sensibilise le public à l'environnement. Cette conférence aura lieu pendant les vacances de février.

La visite de l'exposition s'effectuera aux heures d'ouverture et lors des accueils des classes.

L'artiste ne demande aucune rémunération pour l'exposition.

Une convention du 6/01/2026 au 28/02/2026 sans reconduction tacite, est établie entre les deux parties. Elle définit les modalités administratives, techniques et financières, concernant la mise à disposition des œuvres (cf ci-annexé).

La collectivité devra prendre un maximum de précautions pour la parfaite conservation et sécurité des œuvres, qui sont sous la responsabilité de la Médiathèque Brachotte.

En cas de vol ou de perte, un remboursement correspondant à la valeur des œuvres sera demandé. Il est précisé que la commune dispose d'une assurance Dommages aux biens et risques annexes.

La commission culture a été saisie par mail en date du 26 novembre 2025.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à :

- Signer cette convention ci-dessus présentée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

